



EssilorLuxottica

Assemblée Générale 2024

Paris, 30 avril 2024

Francesco Milleri

Président-Directeur Général

Alexander Lunshof

Directeur Juridique et Secrétaire de l'Assemblée Générale

Agenda

Présentations

Formalités légales

La croissance, la stratégie et les leviers clés d'EssilorLuxottica

Résultats annuels 2023

Comment EssilorLuxottica révolutionnera le secteur avec les lunettes auditives Nuance Audio

Mener la transformation de l'industrie avec une combinaison unique d'opportunités et de services digitaux

Eyes on the Planet : notre parcours vers un avenir plus durable

Accélérer la mission du Groupe d'aider chacun à « mieux voir et mieux être »

Rémunération des mandataires sociaux

Rapports des Commissaires aux comptes

Questions-Réponses

Vote des résolutions

Intervenants

Alexander Lunshof
Directeur Juridique et
Secrétaire de l'Assemblée Générale

Francesco Milleri
Président-Directeur Général

Paul du Saillant
Directeur Général Délégué

Stefano Grassi
Directeur Financier

Stefano Genco
Directeur de Super Audio
et de Nuance Audio

Pierluigi Longo
Directeur des Fusions & Acquisitions
et de Business Innovation

Elena Dimichino
Directrice du Développement
Durable

Anurag Hans
Directeur de la Mission et Président de
OneSight EssilorLuxottica Foundation

Andrea Zappia
Président du Comité des Nominations
et des Rémunérations

Jean-Luc Barlet
Commissaire aux comptes

Ordre du jour

Résolution 1

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Résolution 2

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Résolution 3

Affectation du résultat et fixation du dividende

Résolution 4

Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Résolution 5

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce

Résolution 6

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre dudit exercice à M. Francesco Milleri, Président-Directeur Général

Résolution 7

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre dudit exercice à M. Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

Résolution 8

Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration

Résolution 9

Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général

Résolution 10

Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué

Ordre du jour

Résolution 11

Nomination de Monsieur Francesco Milleri en qualité d'Administrateur

Résolution 12

Nomination de Monsieur Paul du Saillant en qualité d'Administrateur

Résolution 13

Nomination de Monsieur Romolo Bardin en qualité d'Administrateur

Résolution 14

Nomination de Monsieur Jean-Luc Biamonti en qualité d'Administrateur

Résolution 15

Nomination de Madame Marie-Christine Coisne-Roquette en qualité d'Administratrice

Résolution 16

Nomination de Monsieur José Gonzalo en qualité d'Administrateur

Résolution 17

Nomination de Madame Virginie Mercier Pitre en qualité d'Administratrice

Résolution 18

Nomination de Monsieur Mario Notari en qualité d'Administrateur

Résolution 19

Nomination de Madame Swati Piramal en qualité d'Administratrice

Résolution 20

Nomination de Madame Cristina Scocchia en qualité d'Administratrice

Résolution 21

Nomination de Madame Nathalie von Siemens en qualité d'Administratrice

Résolution 22

Nomination de Monsieur Andrea Zappia en qualité d'Administrateur

Résolution 23

Nomination du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité

Résolution 24

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions

Résolution 25*

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues

Ordre du jour

Résolution 26*

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre par offres au public (autres que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier), des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec faculté de droit de priorité

Résolution 27*

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (*i.e.* un placement privé à des investisseurs qualifiés ou un cercle restreint d'investisseurs)

Résolution 28*

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Résolution 29*

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre, dans la limite de 5 % du capital social, des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération d'apports

en nature de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, consentis à la Société

Résolution 30*

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société

Résolution 31*

Fixation du plafond global des augmentations de capital immédiates ou à terme décidées en vertu de délégations de compétence

Résolution 32*

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription

Résolution 33*

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes (dites actions de performance) au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux

Résolution 34

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

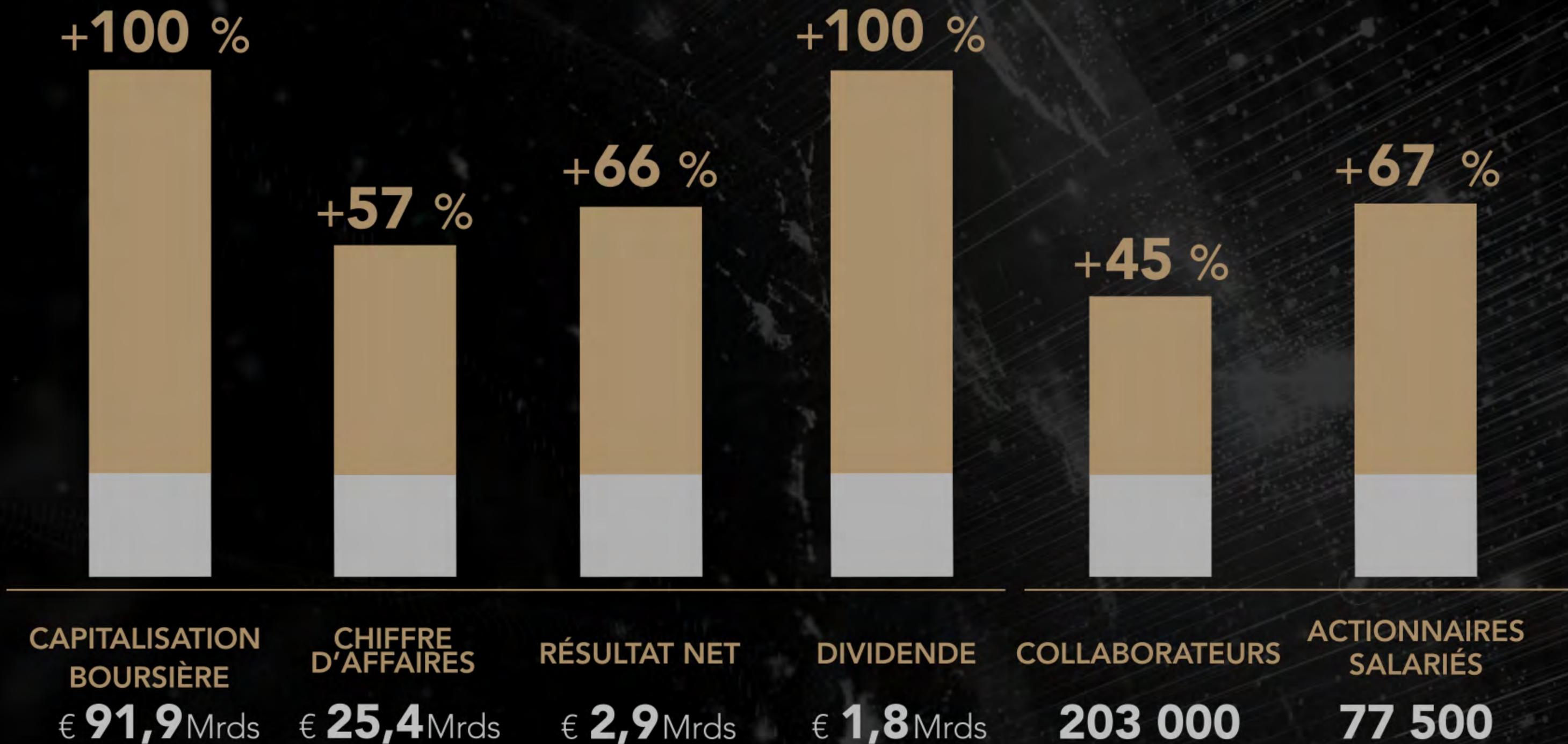
Francesco Milleri

Président-Directeur Général

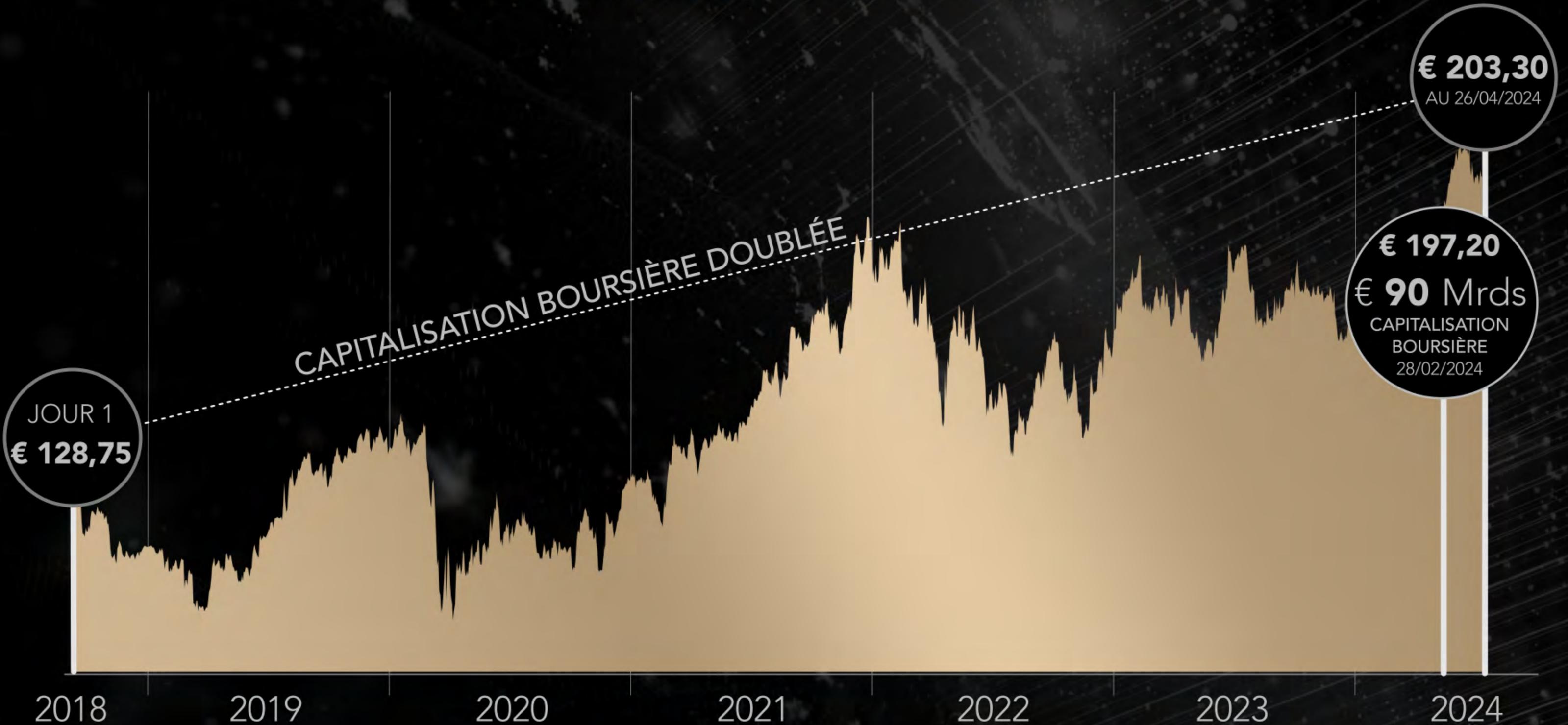
2018

2024

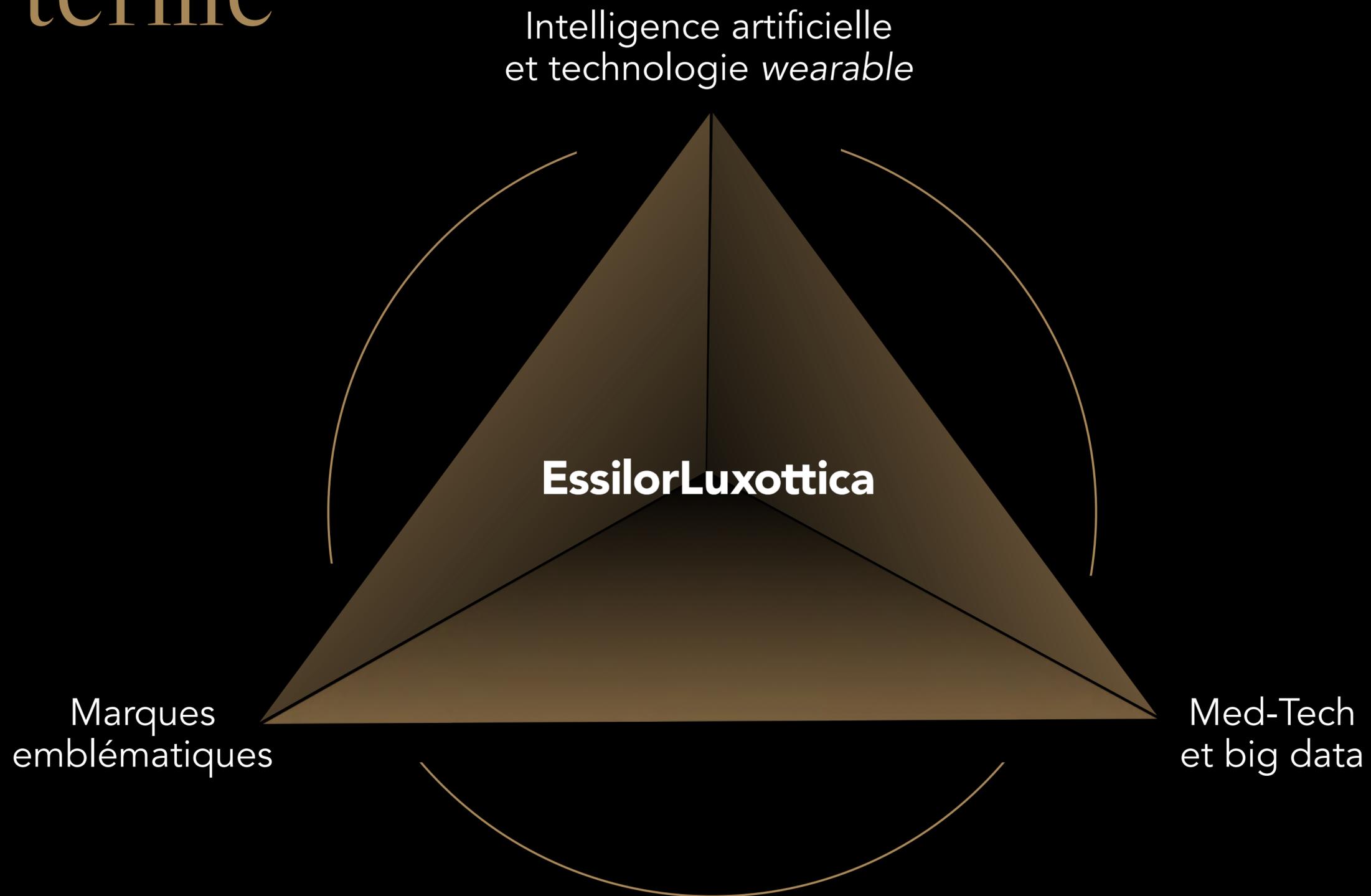
SIX ANNÉES D'ESSI LORLUXOTTICA



ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION



Notre stratégie pour une croissance à long terme



Paul du Saillant

Directeur Général Délégué

De puissants leviers de croissance

Innovation

- Création de nouvelles catégories pour l'industrie
- Lancement de produits disruptifs
- Renforcement du portefeuille de marques

Opérations

- Renforcement du dispositif industriel (nouveaux campus en Thaïlande et au Mexique)
- Nouveau laboratoire de prescription de référence en France

One Company

- Excellente intégration de GrandVision
- Plateforme IT
- Leonardo

Marchés

- Partenariat avec 300 000 professionnels de la vue
- Expansion dans le retail :
 - Région CCG : co-entreprise avec le Groupe Chalhoub
 - Japon : acquisition de Washin

Responsabilité sociale d'entreprise

- Eyes on the Planet
- OneSight EssilorLuxottica Foundation

Collaborateurs

- Consolidation de l'organisation
- Nouvelles valeurs
- Développement de l'actionnariat salarié

Stefano Grassi

Directeur Financier

Chiffres clés 2023

- Chiffre d'affaires du Groupe de 25,4 milliards d'euros, en hausse de 7,1 % par rapport à 2022 à taux de change constants

+7,1%

Chiffres clés 2023

- Chiffre d'affaires du Groupe de 25,4 milliards d'euros, en hausse de 7,1 % par rapport à 2022 à taux de change constants
- Marge opérationnelle ajustée à 16,9 %, en hausse de 10 points de base par rapport à 2022 à taux de change constants

16,9 %

Chiffres clés 2023

- Chiffre d'affaires du Groupe de 25,4 milliards d'euros, en hausse de 7,1 % par rapport à 2022 à taux de change constants
- Marge opérationnelle ajustée à 16,9 %, en hausse de 10 points de base par rapport à 2022 à taux de change constants
- *Cash-flow* libre à 2,4 milliards d'euros

2,4 Mrds

Chiffres clés 2023

- Chiffre d'affaires du Groupe de 25,4 milliards d'euros, en hausse de 7,1 % par rapport à 2022 à taux de change constants
- Marge opérationnelle ajustée à 16,9 %, en hausse de 10 points de base par rapport à 2022 à taux de change constants
- *Cash-flow* libre à 2,4 milliards d'euros
- Dividende proposé à 3,95 euros par action, en hausse de 22 % par rapport à 2022

+22 %

Chiffre d'affaires 2023 par zone géographique

| Millions d'euros | FY 2022 | FY 2023 | Variation à taux de change constants | Variation à taux de change courants |
|--------------------------|---------|---------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Amérique du Nord | 11 492 | 11 637 | +4,2 % | +1,3 % |
| EMEA | 8 749 | 9 184 | +8,2 % | +5,0 % |
| Asie-Pacifique | 2 842 | 3 036 | +14,3 % | +6,8 % |
| Amérique latine | 1 410 | 1 537 | +9,9 % | +9,0 % |
| Chiffre d'affaires total | 24 494 | 25 395 | +7,1 % | +3,7 % |

Chiffre d'affaires 2023 par division

| Millions d'euros | FY 2022 | FY 2023 | Variation à taux de change constants | Variation à taux de change courants |
|--------------------------|---------|---------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Professional Solutions | 11 770 | 12 199 | +7,4 % | +3,6 % |
| Direct to Consumer | 12 724 | 13 195 | +6,9 % | +3,7 % |
| Chiffre d'affaires total | 24 494 | 25 395 | +7,1 % | +3,7 % |

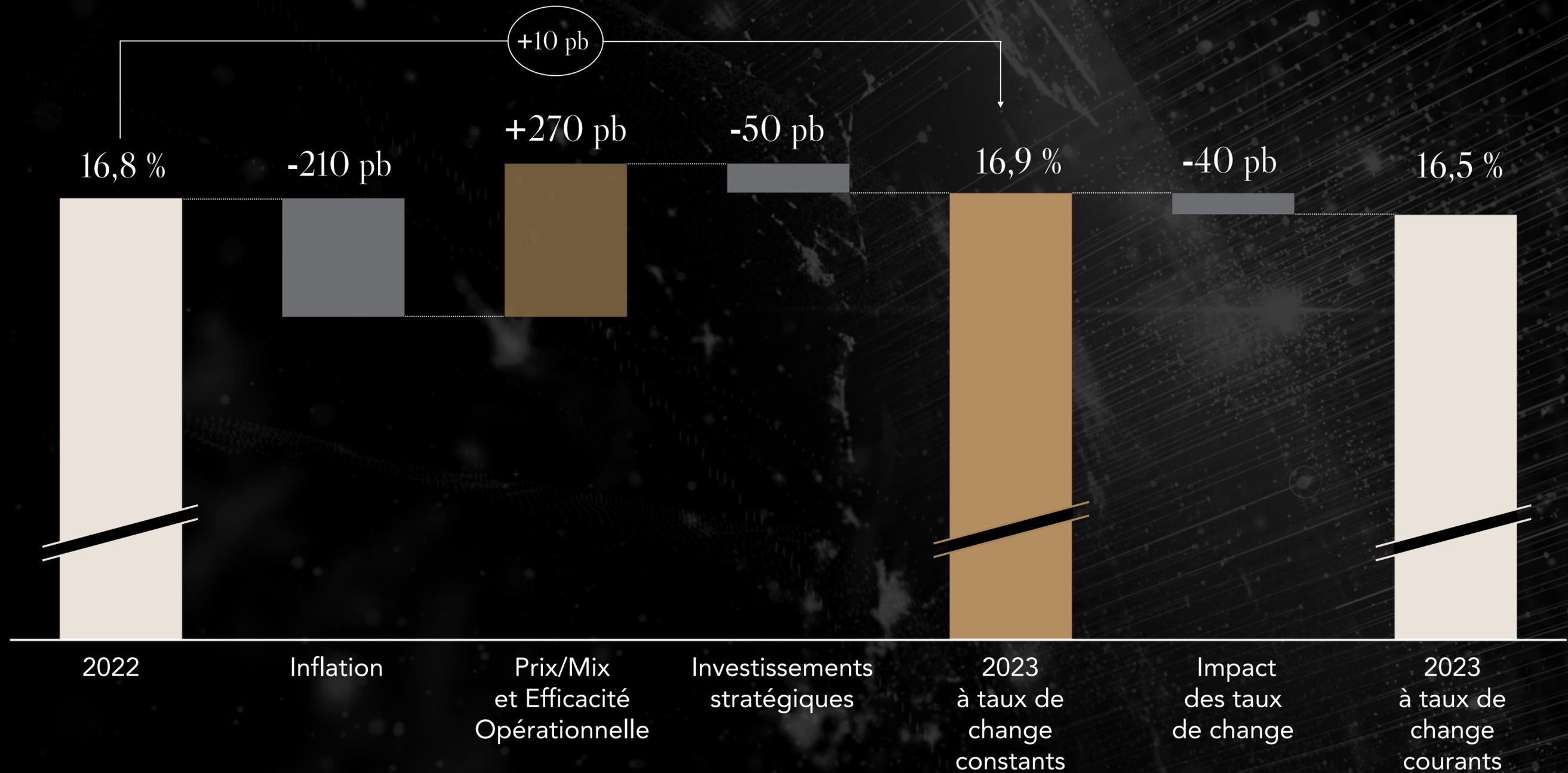
AJUSTÉ

Compte de résultat 2023

| Millions d'euros | 2022 | % du chiffre d'affaires | 2023 | % du chiffre d'affaires | Variation à taux de change constants | Variation à taux de change courants |
|---|---------------|-------------------------|---------------|-------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 24 494 | | 25 395 | | +7,1 % | +3,7 % |
| Coût des ventes | -8 888 | | -9 305 | | +7,9 % | +4,7 % |
| MARGE BRUTE (Ajustée) | 15 606 | 63,7 % | 16 090 | 63,4 % | +6,7 % | +3,1 % |
| Total des charges opérationnelles | -11 491 | | -11 912 | | +6,4 % | +3,7 % |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (Ajusté) | 4 115 | 16,8 % | 4 178 | 16,5 % | +7,7 % | +1,5 % |
| Résultat financier | -129 | | -144 | | +14,4 % | +11,9 % |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔT (Ajusté) | 3 986 | 16,3 % | 4 033 | 15,9 % | +7,5 % | +1,2 % |
| Impôts sur le résultat | -978 | | -938 | | +1,8 % | -4,2 % |
| RÉSULTAT NET AVANT MINORITAIRES (Ajusté) | 3 007 | 12,3 % | 3 095 | 12,2 % | +9,4 % | +2,9 % |
| Minoritaires | -148 | | -149 | | +8,0 % | +0,9 % |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (Ajusté) | 2 860 | 11,7 % | 2 946 | 11,6 % | +9,4 % | +3,0 % |

AJUSTÉE

Marge Opérationnelle en cascade 2023



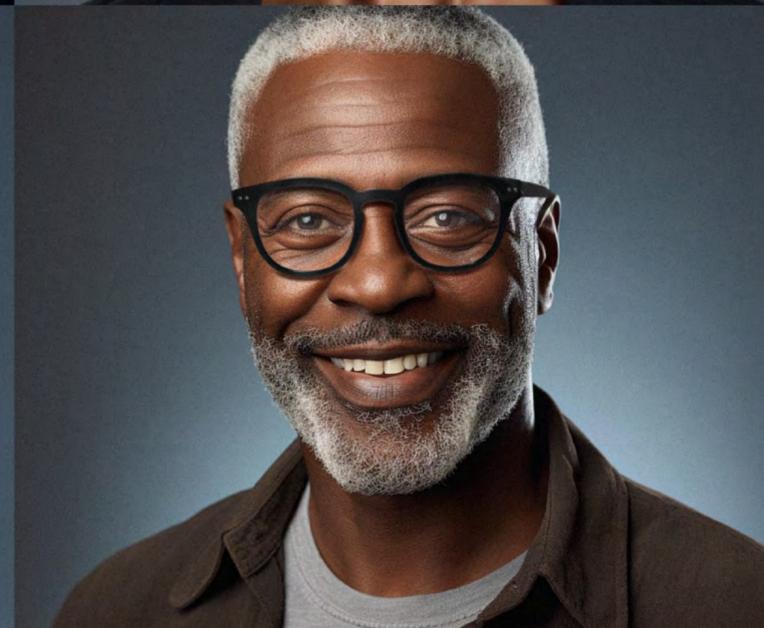
Chiffre d'affaires Q1 2024 par zone géographique

| Millions d'euros | Q1 2023 | Q1 2024 | Variation à taux de change constants | Variation à taux de change courants |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Amérique du Nord | 2 859 | 2 875 | +1,7 % | +0,6 % |
| EMEA | 2 194 | 2 321 | +8,5 % | +5,8 % |
| Asie-Pacifique | 750 | 768 | +8,2 % | +2,4 % |
| Amérique latine | 349 | 371 | +10,9 % | +6,3 % |
| Chiffre d'affaires total | 6 151 | 6 335 | +5,5 % | +3,0 % |

Stefano Genco

Directeur de Super Audio et de Nuance Audio

Nuance, la première paire
de lunettes dotée d'une
solution auditive invisible



PERSONNES SOUFFRANT D'UNE PERTE D'AUDITION

Marché des solutions auditives

1,6 milliard de personnes
vivent avec un certain degré de perte d'audition



1,2 milliard de personnes
Opportunité Nuance Audio

Que recherchent les consommateurs ?

Invisibilité

Éliminer la stigmatisation des solutions auditives traditionnelles.

Bien entendre dans le bruit

Ce que vous voyez est ce que vous entendez, avec une gestion optimisée de la provenance du son.

Confort

Éviter l'inconfort à l'intérieur de l'oreille et la gêne liée au chevauchement avec les branches des lunettes.

Meilleur rapport qualité-prix

Le prix Nuance est environ le quart de celui d'une solution traditionnelle.

Simplicité

Permettre une auto-configuration en une minute évitant ainsi de nombreux rendez-vous chez l'audiologiste.

Style

Six options disponibles dès le lancement, et un élargissement de la gamme de produits dès 2025.

Consommateurs potentiels de Nuance



Les professionnels
en activité



Les seniors
actifs



Les personnes
soucieuses de prendre
soin de leur santé

Cœur de cible de l'industrie traditionnelle de l'audition

Une approche collaborative, ouverte et inclusive pour le bénéfice de tous les acteurs de l'industrie

Réseau de vente au détail d'EssilorLuxottica

18 000

magasins en propre

Professionnels de la vue indépendants

300 000

magasins tiers

Secteur de l'audiologie

80 000

magasins tiers

Le lancement de Nuance Audio

Q4 2024

Lancement aux États-Unis

A partir de Q1 2025

Lancement en Europe puis dans le reste du monde

Pierluigi Longo

Directeur des Fusions & Acquisitions et de Business Innovation

L'innovation digitale pour mener la transformation de l'industrie

VISION

Développer des solutions et des services
Med-Tech pour le secteur de la santé visuelle



L'innovation digitale pour mener la transformation de l'industrie

LE BIG DATA, LE MACHINE LEARNING ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PERMETTRONT

- Diagnostic clinique avancé
- Téléconsultation et téléoptométrie
- Approche prédictive de la détection des pathologies
- Analyse professionnelle simplifiée de l'ensemble des données



HELIX, notre engagement à faire progresser l'industrie vers une nouvelle ère

Une nouvelle division

entièrement consacrée aux innovations digitales

Le parcours du patient

combinant expertise médicale et technologie de pointe portée par l'intelligence artificielle

L'expérience des clients

améliorée grâce à l'interconnexion des technologies, en réponse aux attentes des professionnels de la vue

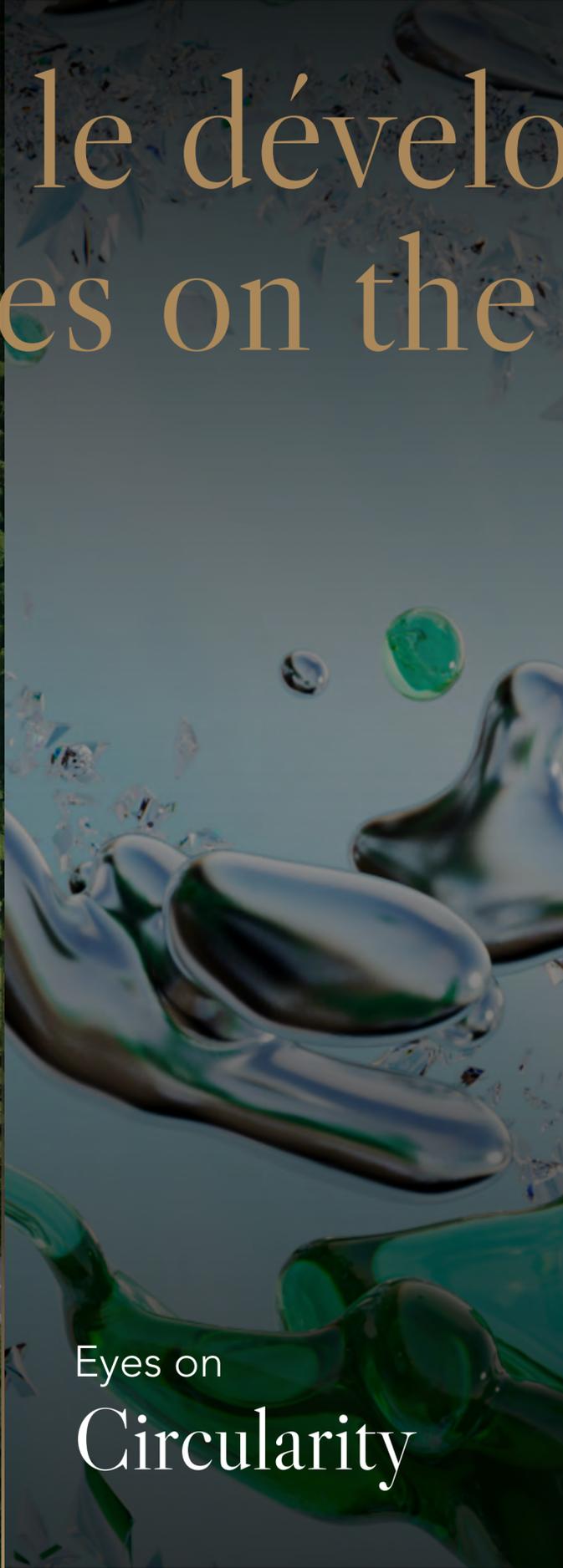
Elena Dimichino

Directrice du Développement Durable

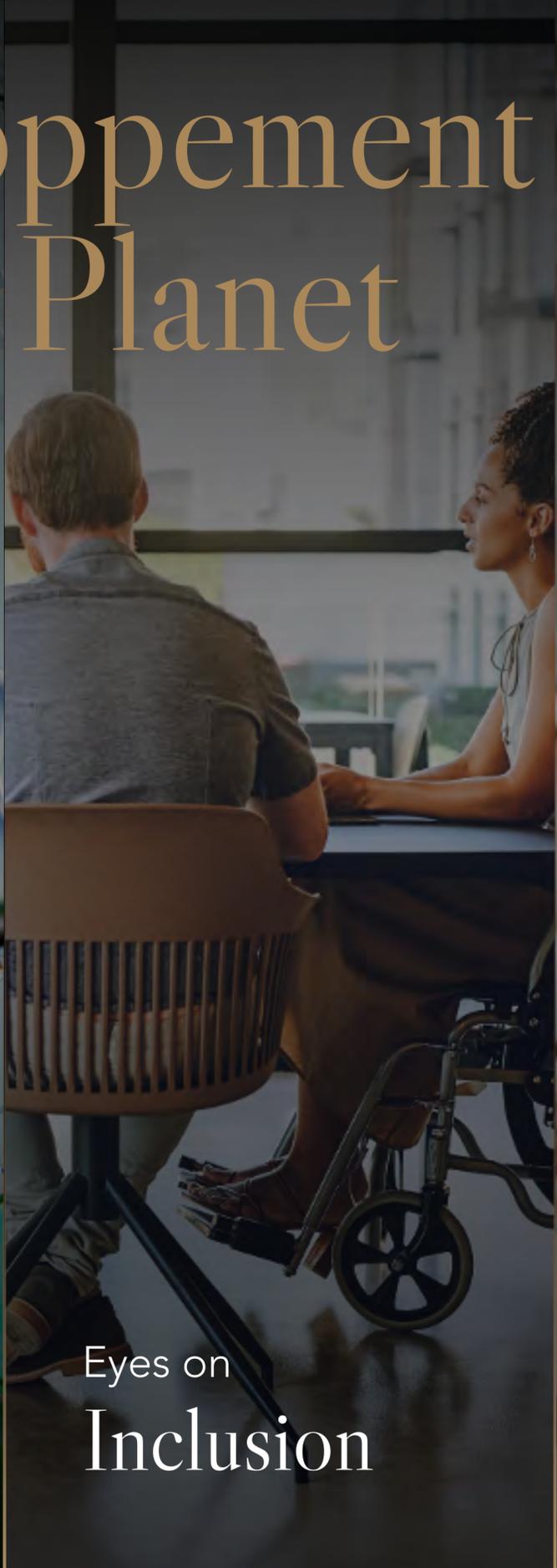
Intégrer le développement durable avec Eyes on the Planet



Eyes on
Carbon



Eyes on
Circularity



Eyes on
Inclusion



Eyes on
Ethics



Eyes on
World Sight

INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC EYES ON THE PLANET

Chiffres clés et faits marquants 2023

Neutralité carbone
en Europe

63 % des déchets
valorisés

Plus de 2,7 millions
d'heures de formation
Leonardo

Nouveaux
Code d'éthique et
Code de conduite
pour les partenaires
commerciaux

On continue ce parcours Ensemble

En route vers la
neutralité carbone à
l'échelle mondiale en
2025

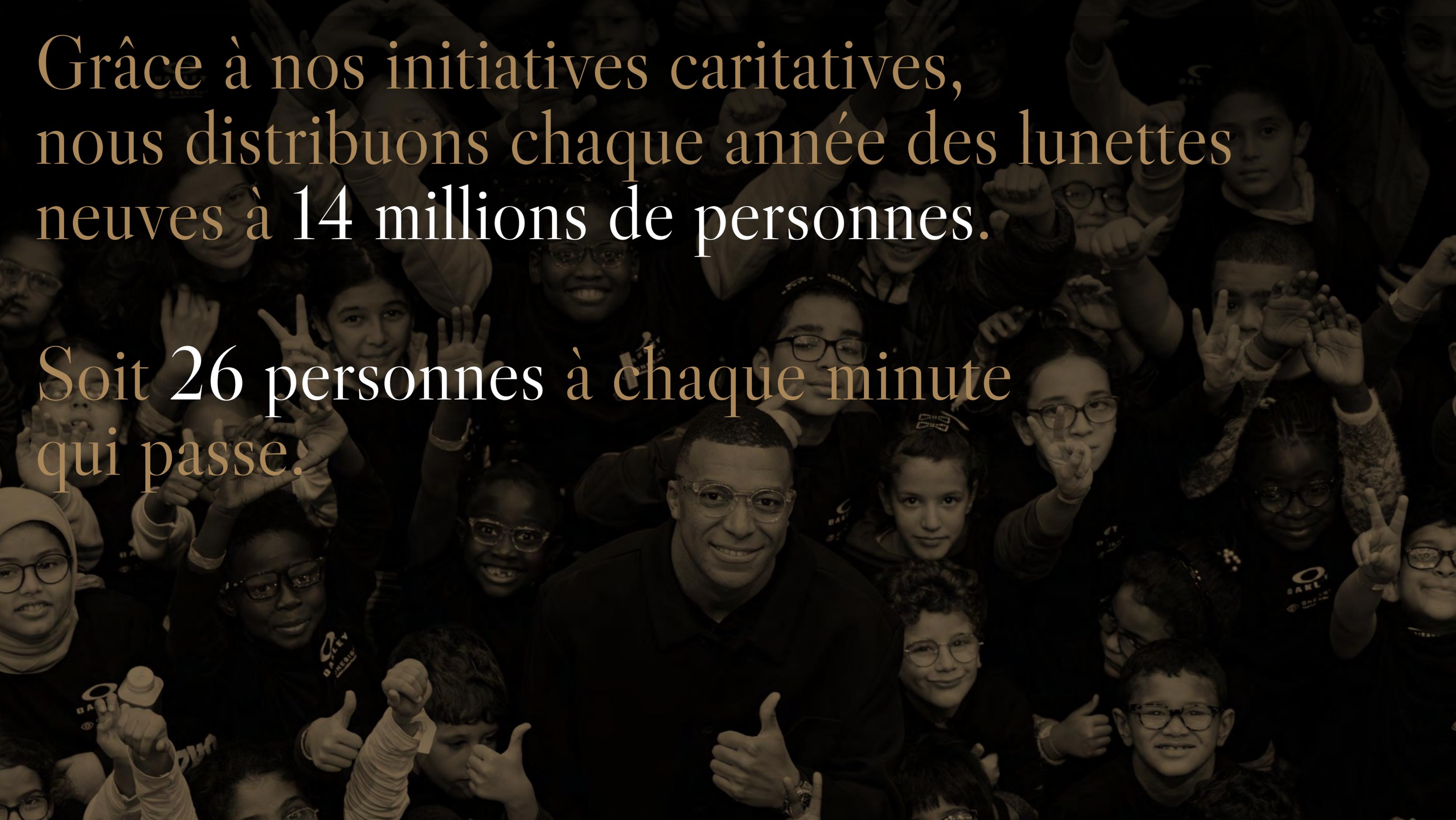
Engagement sur
l'initiative SBTi

Éco-conception
dans le
développement de
tous les produits
d'ici 2025

Création d'un Comité
Inclusion Groupe

Anurag Hans

Directeur de la Mission et Président de
OneSight EssilorLuxottica Foundation



Grâce à nos initiatives caritatives,
nous distribuons chaque année des lunettes
neuves à 14 millions de personnes.

Soit 26 personnes à chaque minute
qui passe.

Impact à date

72 millions

de personnes équipées et
bénéficiant d'une bonne vision

14 millions en 2023

27 700

points d'accès à la santé
visuelle créés dans
les communautés rurales

4 900 en 2023

130

pays dans le monde

138 prévus d'ici fin 2024

AIDER LES COMMUNAUTÉS À « MIEUX VOIR, MIEUX ÊTRE »

Des partenariats mondiaux à fort impact



Ensemble nous faisons bouger les lignes



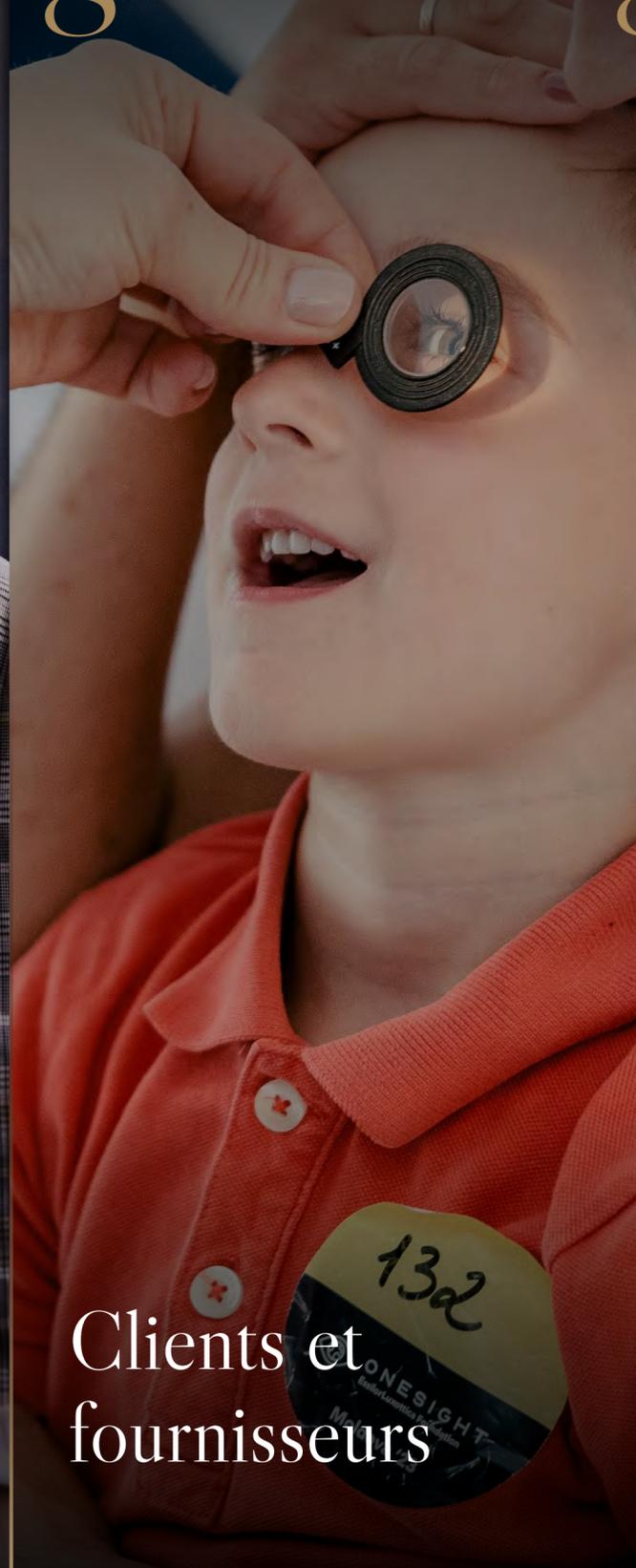
Collaborateurs
bénévoles



Marques et
magasins du
Groupe



Consommateurs



Clients et
fournisseurs



Ambassadeurs
célèbres

Andrea Zappia

Président du Comité des Nominations et des Rémunérations

Rémunération 2023 des mandataires sociaux

Résolution 5 Rapport de rémunération — Pages 127 à 170 du Document d'enregistrement universel 2023

| | Résolution 6 Francesco Milleri Président-Directeur Général | Résolution 7 Paul du Saillant Directeur Général Délégué |
|-----------------------------------|--|---|
| Rémunération Fixe | 1 800 000 € | 1 250 000 € |
| Rémunération Variable à payer | 3 152 250 € (140,1 %) | 1 751 250 € (140,1 %) |
| Total | 4 952 250 € | 3 001 250 € |
| Actions de Performance attribuées | 70 000 | 35 000 |

20 % Responsabilité Sociale d'Entreprise

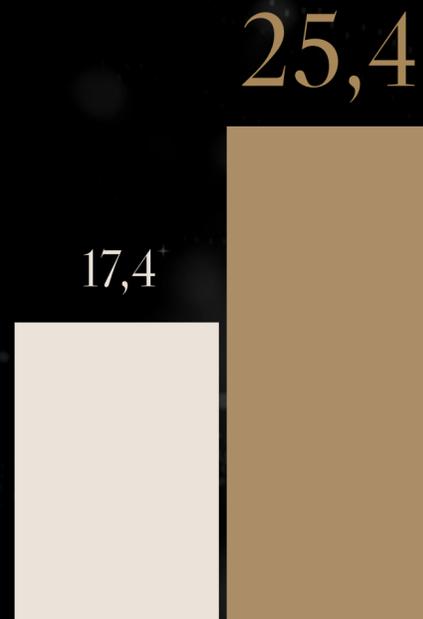
80 % Financier

40 % Bénéfice net par action ajusté
20 % Croissance du chiffre d'affaires
20 % Résultat opérationnel ajusté

Performance 2019-2023

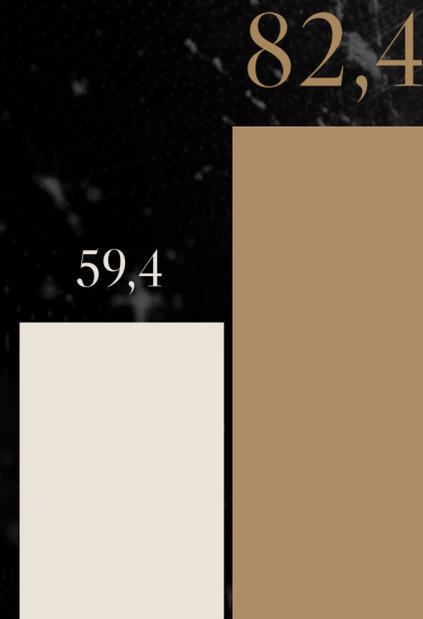
■ 2019*
■ 2023

Chiffre d'affaires
(Mrds €)



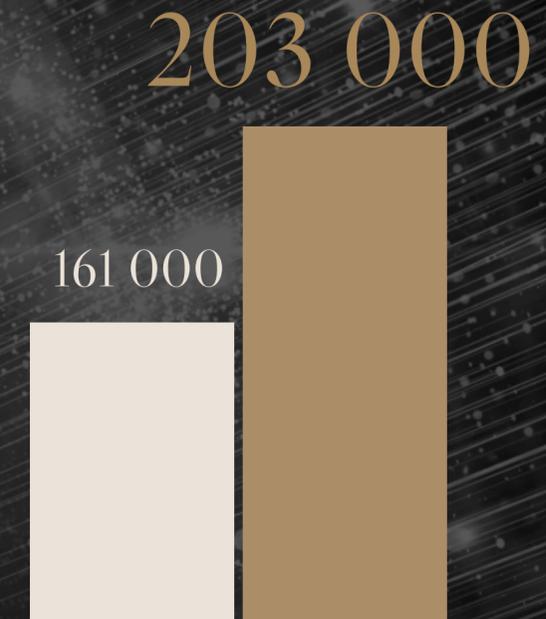
+46 %

Capitalisation boursière**
(Mrds €)



+39 %

Collaborateurs



+26 %

Évolution
EssilorLuxottica

Moyenne
du panel

+27 %

+16 %

+4 %

* La performance 2020 a été affectée par la pandémie de Covid-19. En conséquence, l'année de référence prise en compte pour la comparaison est 2019.

** Au 31 décembre.

NON-FINANCIER

Performance 2019-2023

77 500

actionnaires salariés actifs

Neutralité carbone
en Europe dès

2023

72 millions

de personnes équipées
en lunettes dans des régions
mal desservies

Composition du Conseil d'administration

58 %

taux
d'indépendance

100 %

des Présidents de
Comité indépendants

42 %

d'administratrices

5

nationalités
représentées

Composition du Conseil d'administration

 Administrateur indépendant



Résolution 11

Francesco Milleri
Président-Directeur Général



Résolution 12

Paul du Saillant
Directeur Général Délégué



Résolution 13

Romolo Bardin
Directeur Général de Delfin



Résolution 14

Jean-Luc Biamonti
(Administrateur Référent)
Président du Comité stratégique de Calcium Capital



Résolution 15

**Marie-Christine
Coisne-Roquette**
Présidente de Sonepar Group



Résolution 16

José Gonzalo
Directeur Exécutif des activités
d'investissement direct chez Bpifrance



Résolution 17

Virginie Mercier Pitre
VP Grands Comptes chez EssilorLuxottica
Représentante de Valoptec Association



Résolution 18

Mario Notari
Professeur de droit des affaires
à l'université Bocconi de Milan
et Notaire chez ZNR Notai

Composition du Conseil d'administration

 Administrateur indépendant

 Administrateur représentant les salariés



Résolution 19

Swati Piramal

Vice-Présidente de Piramal
Enterprises Limited



Résolution 20

Cristina Scocchia

Directrice Générale Illycaffè



Résolution 21

Nathalie von Siemens

Membre des Conseils de surveillance de Siemens AG,
Siemens Healthineers AG, Siemens Healthcare GmbH,
Messer SE & Co. KGaA et TÜV Süd AG



Résolution 22

Andrea Zappia

Président de MCH Group AG
et Président de Showmax



Margot Bard

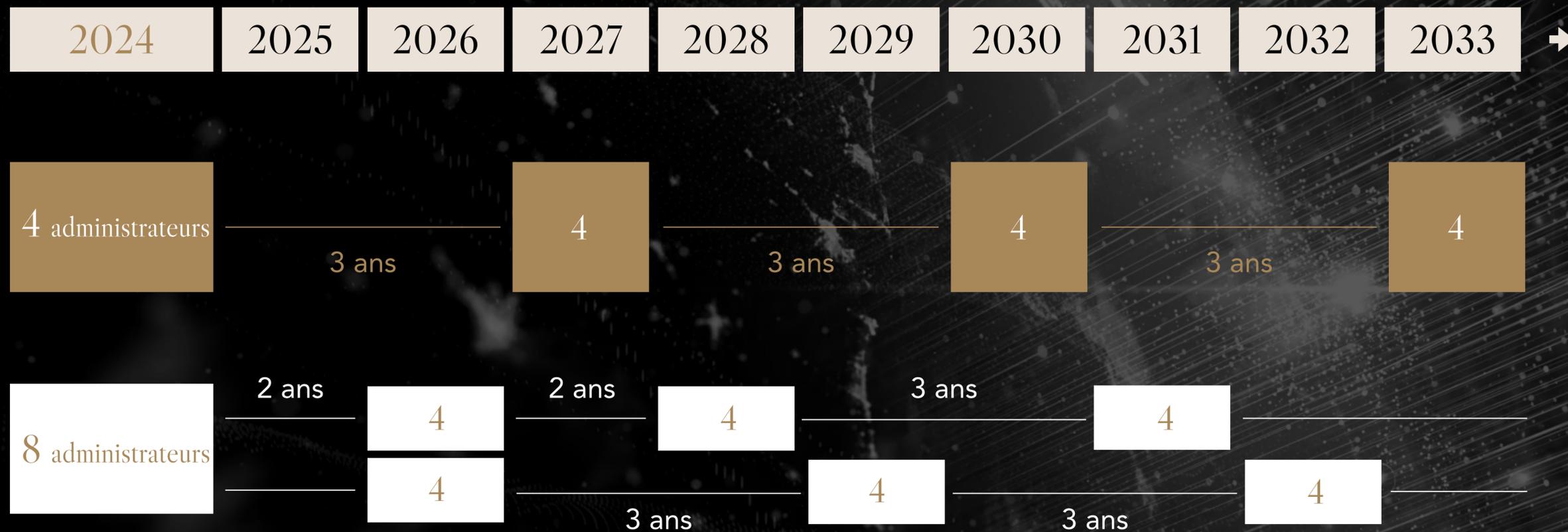
Directrice Supply Chain Program
Management chez EssilorLuxottica



Sébastien Brown

Responsable de la Performance Industrielle
et des Systèmes d'Informations
chez EssilorLuxottica

12 mandats à renouveler



Résolutions de 11 à 22

- **4 administrateurs pour trois ans** : Francesco Milleri, Paul du Saillant, Jean-Luc Biamonti, Marie-Christine Coisne-Roquette
- **8 administrateurs pour deux ans**

Politique de rémunération 2024-2027

Transformation
réussie et
ambitions du
Groupe

80 %
liés à des
conditions de
performance

Deux leaders
essentiels pour
le succès du
prochain cycle

Rémunération
compétitive

3^{ème} quartile du panel

80 % LIÉS À DES CONDITIONS DE PERFORMANCE

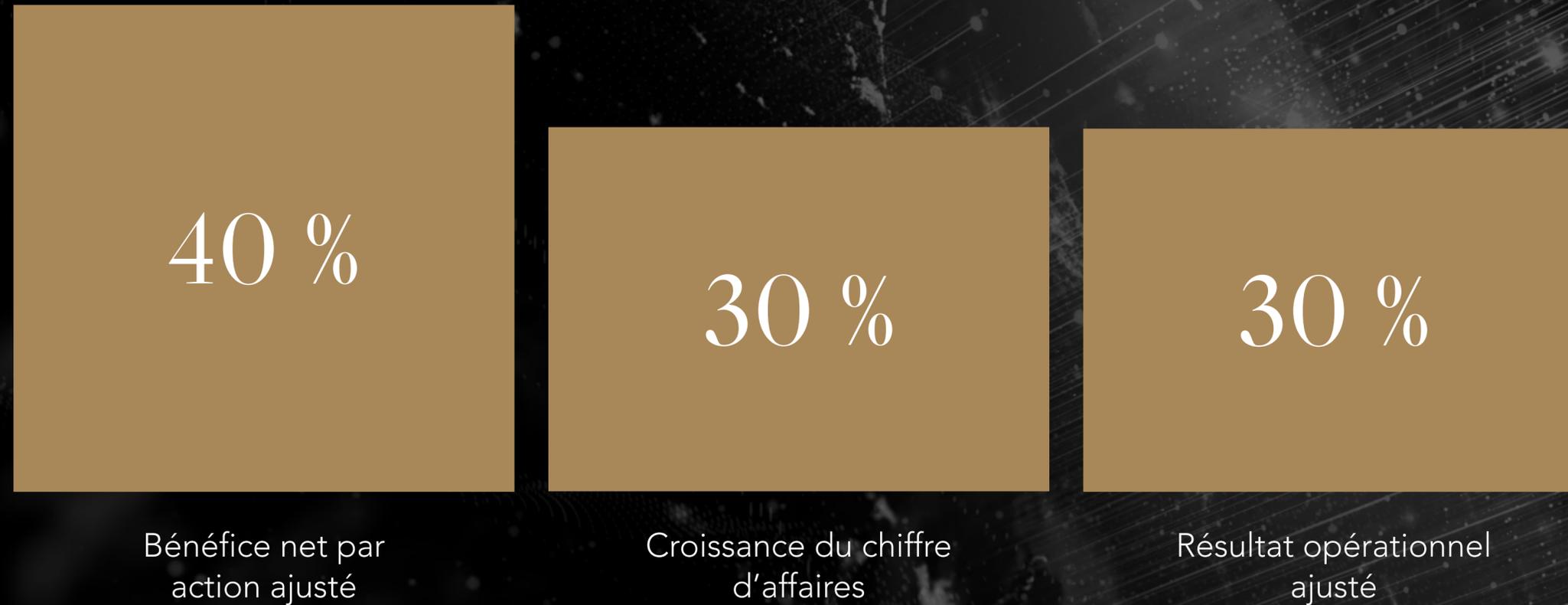
Rémunération pour le mandat 2024-2027

| | Résolution 9 Francesco Milleri Président-Directeur Général | Résolution 10 Paul du Saillant Directeur Général Délégué |
|------------------------|--|--|
| Rémunération Fixe | 2 100 000 € | 1 350 000 € |
| Variable Annuel Cible* | 150 % | 125 % |
| Actions de Performance | 100 000 | 45 000 |

* Bonus maximum plafonné à deux fois la cible

80 % liés à des conditions de performance

Variable Annuel



80 % liés à des conditions de performance

Intéressement à long terme

2023

Cours de l'action

100 %

2024

Cours de l'action

40 %

Bénéfice net par action ajusté

40 %

Responsabilité Sociale d'Entreprise

20 %

Politique de rémunération 2024-2027

Actions de Performance

- Diversification des conditions de performance
- Clause de *Clawback*
- Principe de proratisation en cas de départ

Conditions de départ

- Restrictions sur l'application de la Clause de non-concurrence
- Durcissement des règles de l'indemnité de départ

77 500 actionnaires salariés actifs

Plans
d'intéressement
à long terme

Résolution 33

Plans co-
investissement

Résolution 32

Jean-Luc Barlet

Commissaire aux comptes

Certifications sans réserve

OBJECTIFS DE NOTRE MISSION :

Obtenir l'assurance raisonnable

- que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative,
- qu'ils sont conformes aux principes comptables applicables, réguliers et sincères, et
- qu'ils donnent une image fidèle du résultat de l'exercice et de la situation financière et du patrimoine en fin d'exercice.

PRINCIPES COMPTABLES APPLICABLES

- Comptes consolidés : référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.
- Comptes annuels d'EssilorLuxottica S.A. : règles et principes comptables français.

Les points-clés de l'audit

Eléments qui ont nécessité une attention particulière au cours de notre audit et que nous avons jugés les plus importants :

POUR LES COMPTES CONSOLIDÉS :

- Évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles.
- Évaluation des provisions pour litiges et des passifs liés aux positions fiscales incertaines et passifs éventuels.

POUR LES COMPTES ANNUELS DE ESSILORLUXOTTICA S.A. :

- Évaluation des titres de participation.

Nos rapports sur les comptes comprennent, pour chacun de ces points-clés de l'audit, la description des risques identifiés et la réponse que nous y avons apportée.

Vérifications spécifiques

| Informations | Nature et étendue de nos vérifications | Conclusion |
|--|--|---|
| Informations données dans le rapport de gestion | Sincérité et concordance avec les comptes annuels et consolidés | Pas d'observation à formuler |
| Informations sur les délais de paiement clients et fournisseurs | Sincérité et concordance avec les comptes annuels | Pas d'observation à formuler |
| Déclaration de performance extra-financière* | Présence dans le rapport de gestion | Pas d'observation à formuler |
| Informations prévues aux articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce | Présence dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise | Pas d'observation à formuler |
| Informations fournies sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux et sur les engagements consentis en leur faveur | Concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes | Attestation de l'exactitude et la sincérité |
| Informations relatives aux éléments que votre Société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange | Conformité avec les documents dont elles sont issues | Pas d'observation à formuler |
| Format de présentation des comptes annuels et consolidés | Conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 | Pas d'observation à formuler |

Pages de 262 à 266 et de 290 à 293 du Document d'enregistrement universel 2023

* Les informations de cette déclaration font par ailleurs l'objet d'une vérification par PwC en tant qu'Organisme Tiers Indépendant (pages 367 à 369 du Document d'enregistrement universel 2023).

Rapport spécial sur les conventions réglementées

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

- Contrat de service conclu avec la société Covivio S.A. concernant l'accompagnement dans la gestion du parc immobilier d'EssilorLuxottica. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration le 15 mai 2023.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

- Accord de non-concurrence conclu le 21 mai 2021 entre votre Société et Monsieur Francesco Milleri, Président-Directeur Général. Cet accord a été approuvé par votre Conseil d'administration du 21 mai 2021.

Autres rapports et attestation

ATTESTATION SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR DES RÉOLUTIONS SOUMISES À VOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Rapport sur la réduction de capital (résolution 25)
- Rapport sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (résolutions 26 à 31)
- Rapport sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (résolution 32)
- Rapport sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes (résolution 33)
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes, modalités et conditions au titre de ces résolutions. Le cas échéant, nous examinerons ultérieurement les conditions définitives au titre des résolutions 26 à 33.

Questions-Réponses*

* Les réponses aux questions écrites des actionnaires ont été publiées sur le site Internet de la Société, dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale.

Vote des résolutions

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023

La première résolution porte sur l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis conformément aux normes comptables françaises, faisant apparaître un bénéfice net de 3 252 617 638,64 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

La deuxième résolution porte sur l'approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 faisant apparaître un résultat net de 2 425 958 milliers d'euros, dont part du Groupe 2 289 044 milliers d'euros.

Troisième résolution

Affectation du résultat et fixation du dividende

La troisième résolution porte sur l'affectation du bénéfice net de l'exercice, s'élevant à 3 252 617 638,64 euros, à la réserve légale, au dividende et au report à nouveau. Un dividende de 3,95 euros par action ordinaire est proposé. Possibilité de recevoir le dividende en numéraire ou en actions nouvellement émises (dividende en actions).

Date de détachement (ex-date) : 6 mai 2024 | Dividende mis en paiement : 3 juin 2024

Quatrième résolution

Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Comme indiqué dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, un contrat de service a été conclu avec la société française Covivio S.A., entre autres, en tant que conseiller immobilier, concernant l'accompagnement dans la gestion du parc immobilier d'EssilorLuxottica. Jean-Luc Biamonti et Romolo Bardin étant respectivement Président du Conseil d'administration et Administrateur de Covivio S.A., ce contrat est une convention réglementée et a été préalablement autorisé par le Conseil d'administration le 15 mai 2023.

Cinquième résolution

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce

La cinquième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires le rapport présentant les informations sur la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre dudit exercice aux mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

Sixième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre dudit exercice à M. Francesco Milleri, Président-Directeur Général

La sixième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre dudit exercice à M. Francesco Milleri, en qualité de Président-Directeur Général.

Septième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre dudit exercice à M. Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

La septième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre dudit exercice à M. Paul du Saillant, en qualité de Directeur Général Délégué.

Huitième résolution

Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration

La huitième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration.

Neuvième résolution

Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général

La neuvième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération du Président-Directeur Général. Le détail des politiques de rémunération et des modifications envisagées se trouve dans le *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* en section 3.3.1 du Document d'enregistrement universel 2023.

Dixième résolution

Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué

La dixième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération du Directeur Général Délégué. Le détail des politiques de rémunération et des modifications envisagées se trouve dans le *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* en section 3.3.1 du Document d'enregistrement universel 2023.

Onzième résolution

Nomination de Monsieur Francesco Milleri en qualité d'Administrateur

Il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires de nommer les administrateurs actuels pour des durées différentes, afin de permettre un échelonnement dans le temps de leurs mandats, conformément au Code AFEP-Medef, de sorte que le Conseil d'administration soit entièrement renouvelé à l'issue de chaque période de trois ans. A cette fin, il est proposé de nommer M. Francesco Milleri en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois années.

Douzième résolution

Nomination de Monsieur Paul du Saillant en qualité d'Administrateur

Il est proposé de nommer M. Paul du Saillant en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois années.

Treizième résolution

Nomination de Monsieur Romolo Bardin en qualité d'Administrateur

Il est proposé de nommer M. Romolo Bardin en qualité d'Administrateur, pour une durée de deux années.

Quatorzième résolution

Nomination de Monsieur Jean-Luc Biamonti en qualité d'Administrateur

Il est proposé de nommer M. Jean-Luc Biamonti en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois années.

Quinzième résolution

Nomination de Madame Marie-Christine Coisne-Roquette en qualité d'Administratrice

Il est proposé de nommer Mme Marie-Christine Coisne-Roquette en qualité d'Administratrice, pour une durée de trois années.

Seizième résolution

Nomination de Monsieur José Gonzalo en qualité d'Administrateur

Il est proposé de nommer M. José Gonzalo en qualité d'Administrateur, pour une durée de deux années.

Dix-septième résolution

Nomination de Madame Virginie Mercier Pitre en qualité d'Administratrice

Il est proposé de nommer Mme Virginie Mercier Pitre en qualité d'Administratrice, pour une durée de deux années.

Dix-huitième résolution

Nomination de Monsieur Mario Notari en qualité d'Administrateur

Il est proposé de nommer M. Mario Notari en qualité d'Administrateur, pour une durée de deux années.

Dix-neuvième résolution

Nomination de Madame Swati Piramal en qualité d'Administratrice

Il est proposé de nommer Mme Swati Piramal en qualité d'Administratrice, pour une durée de deux années.

Vingtième résolution

Nomination de Madame Cristina Scocchia en qualité d'Administratrice

Il est proposé de nommer Mme Cristina Scocchia en qualité d'Administratrice, pour une durée de deux années.

Vingt-et-unième résolution

Nomination de Madame Nathalie von Siemens en qualité d'Administratrice

Il est proposé de nommer Mme Nathalie von Siemens en qualité d'Administratrice, pour une durée de deux années.

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Vingt-deuxième résolution

Nomination de Monsieur Andrea Zappia en qualité d'Administrateur

Il est proposé de nommer M. Andrea Zappia en qualité d'Administrateur, pour une durée de deux années.

Vingt-troisième résolution

Nomination de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité

Il est proposé de nommer le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité pour une durée d'un exercice, équivalente à celle du mandat restant à courir de PricewaterhouseCoopers Audit pour ses fonctions de Commissaire aux comptes.

Vingt-quatrième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions

La vingt-quatrième résolution a pour objet d'autoriser la Société à procéder au rachat de ses propres actions dans le cadre des objectifs autorisés par la réglementation européenne et l'Autorité des marchés financiers (AMF) tels que la livraison d'actions attribuées aux salariés ; l'annulation d'actions afin de compenser la dilution consécutive aux augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou à l'attribution de stock-options ou d'actions de performance aux salariés du Groupe ainsi qu'en vue de la remise d'actions en échange ou en paiement d'opérations de croissance externe.

Prix d'achat maximum : 250 euros

Vingt-cinquième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues

Autorisation d'annuler des actions de la Société acquises dans le cadre des programmes d'achats d'actions, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de vingt-quatre mois précédant l'annulation.

Vingt-sixième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre par offres au public (autres que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier), des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec faculté de droit de priorité

Cette autorisation est soumise aux plafonds suivants :

- Actions et titres de capital : 4 084 624 euros représentant 5 % du capital social au 14 février 2024 ;
- Titres de créance : 2 000 000 000 euros.

Ces opérations s'imputeraient sur les plafonds globaux fixés dans la 31^{ème} résolution.

Vingt-septième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (i.e. un placement privé à des investisseurs qualifiés ou un cercle restreint d'investisseurs)

Cette autorisation est soumise aux plafonds suivants :

- Actions et titres de capital : 4 084 624 euros représentant 5 % du capital social au 14 février 2024 ;
- Titres de créance : 2 000 000 000 euros.

Ces opérations s'imputeraient sur les plafonds globaux fixés dans la 31^{ème} résolution.

Vingt-huitième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Il est demandé aux actionnaires d'autoriser le Conseil d'administration à décider, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, d'augmenter le nombre de titres à émettre, pendant un délai de trente jours à compter de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, pour le même prix que l'émission initiale, sous réserve du respect du plafond fixé dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Vingt-neuvième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre, dans la limite de 5 % du capital social, des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération d'apports en nature de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, consentis à la Société

Cette autorisation est soumise aux plafonds suivants :

- Actions et titres de capital : 5 % du capital social à la date de décision de l'émission ;
- Titres de créance : 2 000 000 000 euros.

Ces opérations s'imputeraient sur les plafonds globaux fixés dans la 31^{ème} résolution.

Trentième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société

Cette autorisation est soumise aux plafonds suivants :

- Actions et titres de capital : 4 084 624 euros représentant 5 % du capital social au 14 février 2024 ;
- Titres de créance : 2 000 000 000 euros.

Ces opérations s'imputeraient sur les plafonds globaux fixés dans la 31^{ème} résolution.

Trente-et-unième résolution

Fixation du plafond global des augmentations de capital immédiates ou à terme décidées en vertu de délégations de compétence

- Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu des vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième résolutions est fixé à 4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social de la Société) ;
- Le montant nominal maximum des titres de créance de la Société pouvant être émis en vertu des vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième résolutions est fixé à 2 000 000 000 euros.

Trente-deuxième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription

Dans le cadre de la politique d'association des salariés au capital d'EssilorLuxottica, cette résolution a pour objet d'autoriser la réalisation d'augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans la limite de 0,5 % du capital. Cette résolution permet aux salariés (comme à certains mandataires sociaux et anciens salariés) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de souscrire, le cas échéant via des prélèvements mensuels sur leur paie, à une augmentation de capital opérée en fin d'année.

Trente-troisième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes (dites actions de performance) au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux

Cette autorisation dont le dessein est d'associer les salariés aux performances de la Société est une composante fondamentale de sa culture entrepreneuriale et de sa politique de rémunération en ce qu'elle contribue à développer l'esprit d'entreprise au cœur des performances de la Société depuis sa création et à fidéliser et à promouvoir l'engagement à long terme des dirigeants, managers clés et multiples talents du Groupe.

Trente-quatrième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La trente-quatrième résolution, qui est une résolution usuelle, permet d'effectuer les formalités requises par la loi à l'issue de l'Assemblée.